



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET  
56430 – CONCORET**

SEANCE DU JEUDI 03 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 24 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Présents :

COIGNARD Ronan	AUBRY Gwenaël	LE MINTIER Yves
AUBERT Jean-Marie	BLANCHE Marina	MESLÉ Gaëtan
AUBERT Joëlle	BOURIEN Yannick	PRESSE Christophe
MULLER Sarah	GARCIA Déborah	
CREPIN Richard	LE BARBIER Benoît	

Secrétaire de séance : Mme Sarah MULLER

Absents excusés : Mme Alice DESBOIS

**N° 01/03/2022 - CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2022 :  
Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2022.

**N° 02/03/2022 – PRESENTATION DES REPRENEURS DU COMMERCE MULTI-SERVICES**

Suite à la résiliation du bail par Madame ROBERT, les futurs repreneurs ont souhaité venir à la rencontre du conseil municipal pour exposer leur projet.

Arrivée de M. Camille MACÉ

## **N° 03/03/2022 – REALISATION D'UNE FRESQUE MURALE**

Dans le cadre d'un appel à projets, l'AFD (Agence Française de Développement) et l'Alliance Française du Pérou ont été sélectionnées afin de sensibiliser à la protection des forêts du monde à travers le regard d'artistes locaux. En septembre dernier, deux artistes de la forêt de Brocéliande (concoretois) sont partis trois semaines en résidence d'artistes au Pérou dans le cœur de la forêt amazonienne.

Au début du mois de juin, deux artistes péruviens vont résider également durant trois semaines dans la forêt de Brocéliande. L'accueil des artistes est porté par Brocéliande Communauté, Ploërmel Communauté et la station Biologique de Paimpont avec une classe de La Sorbonne.

Sur le territoire de Ploërmel Communauté, il est envisagé la création d'une fresque sur le mur de l'école du Taureau Bleu. Cette œuvre sera réalisée par les deux artistes.

Il est demandé de bien vouloir valider le devis de participation à la réalisation de la fresque sachant que c'est un montant maximum qui pourrait être revu à la baisse en fonction des subventions qui seraient obtenues.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par vote à mains levées et à l'unanimité, :

- D'émettre un avis favorable à cette réalisation,
- D'autoriser le Maire à signer le devis de l'Agence « Solutions P.I.A.F. » d'un montant de 1500 €
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022 de la collectivité.

## **N° 04/03/2022 – FOUR A PAIN : REFECTION DE LA TOITURE**

Vu la réunion de la commission Patrimoine Tourisme et Vie Associative en date du 17 février 2022, il est proposé au conseil municipal rénover la toiture du four à pain communal qui se situe Rue Renan le Cunff.

Un devis a été sollicité et est présenté à l'assemblée.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur ce dossier.

Il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis de l'entreprise Maussion, pour un total HT de 1 990.00 €
- D'autoriser le Maire à solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention au titre de la restauration du patrimoine

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable à ces travaux,
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de Département du Morbihan au titre de la restauration du Patrimoine
- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis de l'entreprise Maussion, d'un montant HT de 1 990 €
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022 en section d'investissement.

## **N° 05/03/2022 – STATUE NOTRE DAME DE LA CONCORDE : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES**

Vu la délibération du conseil en date du 12 octobre 2021 validant la proposition de la Société Arthéma Restauration pour la restauration de la statue Notre Dame de la Concorde,

Madame Muller, adjointe chargée du dossier, informe l'assemblée du rapport présenté par Arthéma suite à l'étude stratigraphique,

Le coût supplémentaire du travail de mise à jour du décor d'origine s'élève à 2 240 € HT

Il est proposé à l'assemblée :

- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis complémentaire présenté par Arthéma, pour un montant HT de 2 240 €
- D'autoriser le Maire à solliciter le Département pour l'attribution d'une subvention au titre de la restauration du patrimoine

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par vote à mains levées et à l'unanimité :

- De valider le devis présenté par la société ARTHEMA
- D'autoriser le Maire à signer ce devis complémentaire d'un montant HT de 2 240.00 €
- D'autoriser le Maire à solliciter auprès du Département du Morbihan une subvention au titre de la restauration du patrimoine,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2022 de la collectivité en section d'investissement.

## **N° 06/03/2022 – CAMPING MUNICIPAL : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN GESTION PRIVÉE**

Le projet de mise en gestion privée du camping municipal de Concoret nécessite un accompagnement spécifique pour le volet juridique et contractuel afin d'assister la commune à la rédaction du cahier des charges en vue de la consultation pour le choix du gestionnaire.

Vu l'étude en commission Patrimoine Tourisme et Vie Associative du 17 février 2022,

Mme MULLER présente une proposition de mission d'accompagnement dans la mise en gestion privée

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par vote à mains levées et à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer la proposition de la société LCWB de Beignon, pour un montant HT de 2 000 €
- D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2022 de la collectivité

## **N° 07/03/2022 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2022**

Madame Sarah MULLER, Adjointe au Maire présente les dossiers de demandes de subventions déposées en Mairie, étudiées lors de la commission Patrimoine Tourisme et Vie Associative en date du 17 février 2022

Le conseil municipal, doit se prononcer sur les demandes des organismes suivants, pour l'année 2022.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, par vote à mains levées DECIDE de se prononcer comme suit :

**Organismes scolaires - voyages** : 40.00 € par enfant (à l'unanimité)

- Ecole Saint Laurent de Concoret (21 élèves du 02 au 06/05/2021) : 840.00 €

**Organismes scolaires – Fonctionnement** : 20.00 € par enfant (à l'unanimité), soit :

- Ecole du Taureau Bleu de Concoret (64 enfants) : 1 280.00 €
- Ecole Saint Laurent de Concoret (46 enfants) : 920.00 €

**Organismes de Formation** : 40.00 € par élève (à l'unanimité)

- IME Montfort S/Meu : 1 élève
- CFA Ploufragan : 1 élève

**Associations communales :**

- CPIE Forêt de Brocéliande : 1 500 € (11 voix Pour et 3 Absentions)
- La Maison d'Ernestine : 500.00 € (10 voix Pour – 1 Contre et 3 Absentions)
- L'Arbre à Jeux : 600.00 € (à l'unanimité)
- Brocéliande Moto Verte : 1 600.00 € (à l'unanimité)
- USPC : 800.00 € (à l'unanimité)

**Autres associations :**

- Cadets de Mauron : 150.00 € (à l'unanimité)
- Banque Alimentaire : 80.00 € (à l'unanimité)
- Restos du Cœur du Morbihan : 150.00 € (à l'unanimité)
- Alcool assistance : 50.00 € (à l'unanimité)
- Handisport pays de Ploërmel : 250.00 € (à l'unanimité)
- Rugby Club pays de Mauron (1 licencié) : 10.00 € (à l'unanimité)

Monsieur le Maire est autorisé à inscrire les crédits au budget communal 2022 et à procéder aux mandatements correspondants.

## QUESTIONS DIVERSES

- Visite de Madame la Sous-Préfète
- Elections 2022 : tableau des permanences
- Journée des bénévoles : samedi 14 mai 2022 (plantations)
- Recensement des bornes cadastrales
- PLU : La première réunion du COPIL – soirée débat le mardi 5 avril
  - Réunion le 16 mars à 20 h 30 (rappel par mail aux élus)

Fin de séance à 21H 57